



Mairie d'Asnans-Beauvoisin

Conseil Municipal du 11 Février 2024 Procès-Verbal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Asnans-Beauvoisin à **18h00** sous la présidence de Mr **Éric FLUCHON**, Maire.

Membres présents : Mr FLUCHON Éric, Mme FLAIVE Nathalie, Mr Jacques GROS, Mr CHEVRIAU Jean-Louis, Mr GUYOTY Serge, Mr GRAS Alain, Mr MOTTARD Philippe, Mme PICARD Sylviane, Mr BARRAUX Nicolas, Mr Cédric PRAVAZ, Mme PILARD Christelle, Mr SCORTEGAGNA Cyrille, Mme Céline DELAITRE

Excusé(e)s : Mme HENGUELY Sylviane donne pouvoir à Mr SCORTEGAGNA Cyrille.
M. PEREIRA Christophe donne pouvoir à M. PRAVAZ Cédric.
Mme DELAITRE Céline (arrivée à 18h40)

Mme FLAIVE Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

1. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif : Budget Communal 2024

Le Maire quitte la séance pour que les Conseillers puissent procéder aux délibérations des Comptes Administratifs, Compte de Gestion et Affectation de résultats du Budget Principal

Approbation du Compte de Gestion 2024 Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion dressé pour l'année 2024 par le comptable public, trésorerie de Poligny, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, concernant le budget communal.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Approbation du Compte Administratif 2024 : Après avoir examiné l'ensemble des écritures du Compte Administratif 2024 présenté,

Recettes de fonctionnement :	540 269.05 euros de recettes réelles pour l'année
Dépenses de fonctionnement :	371 310.77 euros
Soit un excédent de	168 958.28 €

Recettes d'investissement :	254 669.04 euros
Dépenses d'investissement :	320 471.69 euros
Soit un déficit de	65 802.65 €

Résultat de clôture 2024 :

-Déficit d'investissement :	229 690.85 euros
-Excédent de fonctionnement :	703 203.16 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
APPROUVE, à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2024 de la commune.

➤ **Affectations des résultats 2024 :**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter les résultats 2024 du Budget Principal comme suit :

473 512.31 € à reporter au 002 de recettes de Fonctionnement,

229 690.85 € à reporter au 001 de dépenses d'Investissement,

Et 229 690.85 € affectés au compte 1068 de recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats 2024 présentés et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Retour de Mr Le Maire

2. Budget Primitif 2025

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la commune, qui s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 034 862 euros

Dépenses et Recettes d'investissement : 793 940 euros

Total du BUDGET : 1 828 802 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le Budget présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

3. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2024 : Budget Pôle Pasteur

Le Maire quitte la séance pour que les Conseillers puissent procéder aux délibérations des Comptes Administratifs, Compte de Gestion et Affectation de résultats du Budget Annexe

Approbation du Compte de Gestion 2024 : Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité de ses membres, le Compte de Gestion dressé pour l'année 2024 par le comptable public, trésorerie de Poligny, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, concernant le budget du Pôle Pasteur.

Approbation du Compte Administratif 2024 : Après avoir examiné l'ensemble des écritures du Compte Administratif 2024 présenté,

Recettes de fonctionnement : 20 552.58 euros de recettes réelles pour l'année

Dépenses de fonctionnement : 2 778.75 euros

Soit un excédent de 17 773.83 €

Recettes d'investissement : 13 111.14 euros

Dépenses d'investissement : 0 euros

Soit un excédent de : 13 111.14 €

Résultat de clôture 2024 :

-Excédent d'investissement : 13 111.14 euros

-Excédent de fonctionnement : 80 979.59 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : APPROUVE, à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2024 du budget Pôle Pasteur.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

- **Affectations des résultats 2024** : Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter les résultats 2024 du Budget Presbytère comme suit :

80 979.59 € à reporter au 002 de recettes de fonctionnement,
0 € à reporter au 001 de dépenses et de recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats 2024 présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Retour de Mr Le Maire

4. Budget Primitif du Pôle Pasteur 2025

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 pour le budget Annexe qui s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 101 479 euros
Dépenses et Recettes d'investissement : 83 000 euros
Total du BUDGET : 184 479 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ses membres présents d'approuver le Budget présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

_Arrivée de Mme DELAITRE Céline à 18h40.

5. Questions diverses :

- Les vœux du Maire se dérouleront le 10 janvier 2026.
- Achat d'une partie du terrain de M. Jean-Louis Fumey pour agrandissement du carrefour en vue de plus de visibilité et permettre au bus scolaire de manœuvrer avec plus d'aisance et de sécurité.
- La maçonnerie de la cuve à eau sera réalisée par M. Monnot à compter du 24 février 2025.
- Problème sur les deux cheminées de l'ancienne mairie, le périmètre est sécurisé, devis à faire réaliser pour les démanteler.
- Commission des bois : faire un état des lieux des bois et tracer les prochains lots ; date à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Asnans-Beauvoisin, le 11 février 2025

Le Maire,
M. Éric FLUCHON

